

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
263^{EME} REUNION
28 FEVRIER 2011
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM(CCLXIII)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE DE LA 263^{ème} REUNION
DE CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 263^{ème} réunion tenue le 28 février 2011, a adopté la décision qui suit sur la situation en Côte d'Ivoire :

Le Conseil,

1. **Prend note** de la communication du Commissaire à la Paix et à la Sécurité sur la situation en Côte d'Ivoire et les activités du Groupe de haut niveau de l'UA pour le règlement de la crise en Côte d'Ivoire ;
2. **Réaffirme** ses décisions antérieures sur la situation en Côte d'Ivoire et, à cet égard, **rappelle** le Communiqué PSC/AHG/COMM(CCLIX) adopté lors de sa 259^{ème} réunion tenue le 28 janvier 2011, par lequel le Conseil a, entre autres, décidé de mettre en place, sous l'autorité de l'Union africaine, un Groupe de haut niveau pour le règlement de la crise en Côte d'Ivoire, avec pour mandat d'évaluer la situation et de formuler, dans un délai d'un mois et sur la base des décisions pertinentes de l'UA et de la CEDEAO, une solution politique d'ensemble ;
3. **Félicite** le Président Mohammed Ould Abdel Aziz de Mauritanie, qui assure la présidence du Groupe, et les autres membres du Groupe, à savoir les Présidents Jacob Zuma d'Afrique du Sud, Blaise Compaoré du Burkina Faso, Jakaya Kikwete de Tanzanie et Idriss Déby Itno du Tchad, ainsi que les Présidents des Commissions de l'UA, Dr. Jean Ping, et de la CEDEAO, M. Victor Gbeho, pour les efforts jusqu'ici déployés et leur engagement en faveur d'une solution pacifique à la crise en Côte d'Ivoire. Le Conseil **exprime son appréciation** aux Nations unies, pour leur appui au travail du Groupe, notamment à travers l'interaction entre le Groupe et l'Ambassadeur Saïd Djinnit, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest, qui est chargé de suivre les activités du Groupe et de lui apporter toutes les informations nécessaires ;
4. **Prend note** de la nécessité pour le Groupe de disposer d'un temps supplémentaire limité pour parachever sa mission ;
5. **Décide**, en conséquence, de proroger le mandat du Groupe de haut niveau, en vue de lui permettre de poursuivre et de parachever, au cours du mois de mars 2011, l'accomplissement de son mandat consistant à formuler, sur la base des décisions pertinentes de l'UA et de la CEDEAO, une solution politique d'ensemble et à soumettre aux parties ivoiriennes des propositions de sortie de crise, ainsi que de faire rapport sur ses activités à une réunion du Conseil au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement qui se tiendra par la suite, le plus rapidement possible. Le Conseil **demande** à toutes les parties prenantes ivoiriennes de continuer à apporter leur entière coopération au Groupe dans l'accomplissement de son mandat ;
6. **Condamne** toutes les attaques et autres exactions, d'où qu'elles viennent, contre les populations civiles, et **exprime sa grave préoccupation** face à la dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire en Côte d'Ivoire. A cet égard, le Conseil **en appelle** à toutes les parties ivoiriennes pour qu'elles fassent preuve de la plus grande retenue et s'abstiennent de toute action pouvant compliquer davantage une situation déjà difficile ;

7. **Décide** de rester activement saisi de la question.